

le bien-être économique. Plus les échanges de biens et de services se font librement, plus nos économies deviennent efficaces.

Les barrières commerciales en place au Mexique ont nui aux efforts des exportateurs canadiens souhaitant obtenir une part du marché mexicain fort de 85 millions de personnes. En annonçant en février son intention de participer aux discussions, le Canada voulait garantir à ses exportateurs le même accès au marché mexicain que les exportateurs américains. Si nous n'avions pas décidé de participer aux discussions, un accord bilatéral entre les États-Unis et le Mexique aurait créé un accès préférentiel pour les États-Unis et défavorisé les entreprises canadiennes et notre économie.

Le Mexique a déjà réduit bon nombre de ses tarifs depuis qu'il a décidé de joindre les rangs du GATT en 1986, mais je tiens à vous rappeler que dans le cadre du GATT, le prélèvement maximal permis sur la plupart des produits est de 50 %. Le taux moyen de protection tarifaire est actuellement beaucoup plus bas que cela, mais le Mexique se réserve le droit de revenir à une politique de tarifs élevés. Aujourd'hui, aucun traité n'empêche le gouvernement mexicain d'adopter unilatéralement des tarifs supérieurs à ceux qui sont en place, comme il l'a fait en 1990 lorsque les droits de douane sur de nombreux produits de papier sont passés de 10 à 15 %. Le fait qu'un pays puisse prendre de telles mesures ne contribue pas à créer un contexte commercial stable. L'élimination progressive des droits de douane, grâce à un nouveau traité, contribuera grandement à créer un climat de confiance chez les Canadiens qui exportent au Mexique.

Les barrières tarifaires ne sont pas le seul obstacle à ces négociations. Il y a aussi les barrières non tarifaires. Au début des années 1980, il fallait obtenir une licence d'importation pour pratiquement tous les produits exportés au Mexique, ce qui constitue en fait une des formes de barrières non tarifaires les plus courantes et les plus efficaces. Leur nature discrétionnaire font qu'elles sont particulièrement préjudiciables dans un contexte commercial prévisible. Bien que cette situation se soit améliorée, le recours aux licences ayant sensiblement diminué, cette barrière touche toujours environ 20 % par leur valeur des importations mexicaines. Les licences s'appliquent aux produits agricoles, à certains produits forestiers, aux véhicules automobiles et à certains produits chimiques et pétrochimiques. Ces produits représentent tous d'importantes exportations pour le Canada. L'élimination de ces barrières serait un élément important de tout accord.

Il y a eu une forte libéralisation au regard des investissements au Mexique, particulièrement depuis l'adoption de nouveaux règlements en mai 1989. Mais, il reste toutefois beaucoup à faire. Le secteur des investissements au Mexique est beaucoup